

Initiatives ministérielles

Le projet de loi lui-même représente un pas dans la bonne voie. Mon collègue et ami qui est intervenu juste avant moi a fait quelques observations à propos de faillite. J'espère que le gouvernement fera preuve de bon sens et n'accusera pas de petites entreprises à la faillite, car une fois qu'elles ont fait faillite, elles ne paient plus d'impôt.

Le secteur de la petite entreprise constitue une composante importante de la société canadienne. Les petites entreprises sont souvent celles qui sont le plus durement frappées par les ralentissements économiques. Elles seront très durement touchées par la TPS. Étant donné que le gouvernement imposera aux Canadiens cette taxe sur les produits et services à compter du 1^{er} janvier 1991, j'espère qu'en faisant adopter la mesure à l'étude, il ne s' imagine pas qu'on puisse négliger les problèmes de la petite entreprise et oublier les difficultés qui peuvent s'y présenter.

J'espère que mes collègues siégeant à ma gauche, les députés néo-démocrates qui sont habituellement favorables à la suppression des échappatoires fiscales pour les sociétés mais qui s'opposent à la mesure à l'étude, tâcheront de comprendre que nous ne faisons que supprimer une échappatoire fiscale de 200 millions de dollars. Je trouve scandaleux que certains puissent s'en tirer à bon compte en s'emparant d'argent qui ne leur appartient pas ou en ne payant pas au gouvernement fédéral des montants qui lui sont dus, et notre parti s'engage à adopter le projet de loi aussi rapidement que possible.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'espère que la blessure qu'a subie mon collègue, le premier député à prendre la parole au nom du gouvernement, n'a rien à voir avec le tordage de bras qui se fait dans le caucus du Parti conservateur pour que ses membres appuient la TPS.

Le Nouveau Parti démocratique appuie l'objet du projet de loi C-51. À mon avis, nous devrions voir, de façon générale, ce que vise ce projet de loi. Il donne au gouvernement de meilleures dispositions sur la saisie-arrêt pour qu'il puisse récupérer son dû auprès des entreprises qui n'ont pas versé les déductions prélevées à la source, notamment celles qu'elles ont retenues sur le salaire des employés pour les cotisations à l'assurance-chômage, les cotisations au Régime de pensions du Canada et l'impôt sur le revenu, de même que l'argent qu'elles doivent verser, comme employeur, à l'assurance-chômage et au RPC.

Un certain nombre d'entreprises canadiennes, quelle que soit leur taille, ont de plus en plus de problèmes de liquidités et sont vivement tentées d'utiliser simplement l'argent qu'elles ont retenu à la source pour financer provisoirement des activités. Elles sont peut-être animées des meilleurs intentions du monde, mais si leurs problèmes de liquidités continuent, elles ont alors de plus en plus de mal à honorer leurs obligations en vertu de la loi, c'est-à-dire à verser l'argent au gouvernement dans les 15 premiers jours du mois suivant.

En parlant de ce projet de loi, le député ministériel a mentionné le problème de l'augmentation du nombre des faillites au Canada. Or, ce problème s'accroît. Les chiffres de la fin de 1989 révèlent une augmentation de 8 p. 100 par rapport à 1984, année record. En janvier dernier, elles ont augmenté de 33 p. 100, ce qui est un taux alarmant, et de décembre à janvier, de 20 p. 100. Les faillites sont également liées aux bénéfiques. En 1989, d'après Statistique Canada, les bénéfiques d'exploitation des entreprises ont fléchi de 5,5 milliards de dollars, une baisse de près de 15 p. 100. En 1989, les bénéfiques des entreprises, des industries de fabrication aux sociétés minières, sont passés de 37,5 milliards de dollars à 32 milliards de dollars. Au Québec, les dettes liées aux faillites se sont accrues, passant d'un peu plus de 50 millions de dollars en 1987 à près de 180 millions de dollars.

• (1640)

Le fait est que les entreprises canadiennes ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Bon nombre d'entre elles risquent la faillite et manquent de liquidités à cause de l'Accord de libre-échange. Même dans ma circonscription, Surrey-Nord, la société Ste. Michelle Winery a annoncé qu'elle fermerait ses portes en raison du libre-échange, entraînant la perte de 47 emplois. Heureusement, cette société n'étant qu'une filiale, la société mère ne risque pas de faire faillite et, à notre connaissance, elle n'est pas à court de liquidités.

Le problème des faillites risque de s'aggraver encore sous peu, surtout si le gouvernement décide de mettre en oeuvre sa vilaine taxe sur les produits et services. Les petites entreprises auront de plus en plus de difficulté à se maintenir à flot. Pour résoudre leurs problèmes de liquidités, elles seront fortement tentées de puiser dans les déductions à la source, plutôt que de les remettre au gouvernement.